

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2021

Membres :

- en exercice	45
- présents	26
- représentés	15
- excusés	4
- votants	41

Secrétaire de séance : Madame Audrey RONDINI-GILLI

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2021/06/30-57

OBJET : Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif - Budget supplémentaire de l'exercice 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à seize heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 22 juin 2021, se sont réunis Hôtel communautaire - Salle Martine-Canapa - 2 rue Blaise Pascal à COGOLIN (83310), sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, président.

Membres présents :

Vincent MORISSE	Audrey RONDINI-GILLI	Catherine BRUNETTO
Bernard JOBERT	Jacki KLINGER	Lucie LAFEUMA
Thomas DOMBRY	Patricia PENCHENAT	Patricia AMIEL
Stéphan GADY	Mireille ESCARRAT	Jean-Maurice ZORZI
Laurent GIUBERGIA	Patrick HERMIER	Véronique LENOIR
Roland BRUNO	Didier SILVE	Thierry GOBINO
Jean PLENAT	Anne KISS	Isabelle CARBON
Céline GARNIER	Frédéric CARANTA	Maxime ESPOSITO
Sylvie GAUTHIER	Catherine HURAUT	

Membres représentés :

Marc Etienne LANSADE donne procuration à Audrey RONDINI-GILLI
Alain BENEDETTO donne procuration à Anne KISS
Sylvie SIRI donne procuration à Bernard JOBERT
Christophe ROBIN donne procuration à Céline GARNIER
Gilbert UVERNET donne procuration à Patricia PENCHENAT
Christiane LARDAT donne procuration à Patricia PENCHENAT
Franck THIRIEZ donne procuration à Jacki KLINGER
Jennifer DUBAS-PICHON donne procuration à Stéphan GADY
Aline CHARLES donne procuration à Laurent GIUBERGIA
Cécile LEDOUX donne procuration à Thomas DOMBRY
Michel LE DARD donne procuration à Isabelle CARBON
Julienne GAUTIER donne procuration à Thierry GOBINO
Michèle DALLIES donne procuration à Véronique LENOIR
Valérie MORA donne procuration à Mireille ESCARRAT
Frédéric BLUA donne procuration à Catherine BRUNETTO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_57-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Membres excusés :

Philippe LEONELLI
Anne-Marie WANIART

Philippe BURNER
Michel PERRAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_57-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Délibération n° 2021/06/30-57

OBJET : Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif - Budget supplémentaire de l'exercice 2021

Le rapporteur expose :

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif en fonction de l'évolution des projets tant en fonctionnement qu'en investissement.

Son montant est de :

- ↳ 26 236,26 € en exploitation.
- ↳ 240,80 € en investissement.

Les dépenses complémentaires en exploitation se décomposent comme suit :

- ↳ Diminution des charges de personnel suite au départ d'un agent : - 13 000 €,
- ↳ Augmentation des charges à caractère général afin de faire face au remplacement d'un agent mis en disponibilité par un prestataire de services : + 39 236,26 €,

Ces dépenses supplémentaires sont financées par :

- ↳ Affectation de la totalité de l'excédent d'exploitation 20 : + 26 236,26 €

Concernant l'investissement, les ajustements proposés en dépenses sont les suivants :

- ↳ Matériel informatique : + 240,80 €.

Ces dépenses supplémentaires sont couvertes par l'intégration de l'excédent de financement 2020 soit 240,80 €.

Sur proposition de monsieur le président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur les modifications suivantes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_57-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Chapitre	BS 2021	Chapitre	BS 2021
Chapitre 011 : Charges à caractère général	39 236,26	Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
Chapitre 012 : Charges de personnel	-13 000,00		
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	0,00		
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	0,00		
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	0,00		
Total des dépenses réelles d'exploitation	26 236,26	Total des recettes réelles d'exploitation	0,00
		Solde Réel de l'exercice	-26 236,26
Chapitre 042 : Transfert entre sections	0,00	Chapitre 042 : Transfert entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	0,00	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00
		Solde Ordre de l'exercice	0,00
		Solde de l'exercice	-26 236,26
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	0,00	Chapitre 002 : Excédent	26 236,26
Total des dépenses d'exploitation	26 236,26	Total des recettes d'exploitation	26 236,26

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
Chapitre	BS 2021	Chapitre	BS 2021
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	240,80	Chapitre 10 : Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	0,00		
Total des dépenses réelles d'investissement	240,80	Total des recettes réelles d'investissement	0,00
		Solde Réel de l'exercice	-240,80
Chapitre 040 : Transfert entre sections	0,00	Chapitre 040 : Transfert entre sections	0,00
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00
		Solde Ordre de l'exercice	0,00
		Besoin de financement total	-240,80
		Chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00
		Besoin de financement après virement	-240,80
Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	240,80
Restes à Réaliser	0,00	Restes à Réaliser	0,00
		Besoin de financement total	240,80
		Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	0,00
		Emprunt	0,00
Total des dépenses d'investissement	240,80	Total des recettes d'investissement	240,80

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_57-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 44/2020-BCLI du 30 janvier 2020 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2015/06/17-08 du Conseil communautaire du 17 juin 2015 portant création du budget annexe SPANC ;

Vu la délibération n° 2021/02/24-01 du Conseil communautaire du 24 février 2021 portant sur le débat d'orientation budgétaire 2021 ;

Vu la délibération n° 2021/04/07-29 du Conseil communautaire du 7 avril 2021 portant vote du budget annexe SPANC - budget primitif 2021 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de ce jour relative au compte de gestion 2020 du budget annexe SPANC ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de ce jour relative à l'adoption du compte administratif 2020 du budget annexe SPANC ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de ce jour relative à l'affectation des résultats 2020 du budget annexe SPANC ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'ajustement des inscriptions budgétaires.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 31 mai 2021.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission « finances, budget, marchés publics » du 7 juin 2021.

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus-énoncé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_57-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Article 2 :

D'ADOPTER le budget supplémentaire de l'exercice 2021 du budget annexe SPANC tel que présenté ci-dessous.

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Chapitre	BS 2021	Chapitre	BS 2021
Chapitre 011 : Charges à caractère général	39 236,26	Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
Chapitre 012 : Charges de personnel	-13 000,00		
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	0,00		
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	0,00		
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	0,00		
Total des dépenses réelles d'exploitation	26 236,26	Total des recettes réelles d'exploitation	0,00
		Solde Réel de l'exercice	-26 236,26
Chapitre 042 : Transfert entre sections	0,00	Chapitre 042 : Transfert entre sections	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation	0,00	Total des recettes d'ordre d'exploitation	0,00
		Solde Ordre de l'exercice	0,00
		Solde de l'exercice	-26 236,26
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	0,00	Chapitre 002 : Excédent	26 236,26
Total des dépenses d'exploitation	26 236,26	Total des recettes d'exploitation	26 236,26

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_57-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021

Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
Chapitre	BS 2021	Chapitre	BS 2021
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	240,80	Chapitre 10 : Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	0,00		
Total des dépenses réelles d'investissement	240,80	Total des recettes réelles d'investissement	0,00
		Solde Réel de l'exercice	-240,80
Chapitre 040 : Transfert entre sections	0,00	Chapitre 040 : Transfert entre sections	0,00
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00	Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00
		Solde Ordre de l'exercice	0,00
		Besoin de financement total	-240,80
		Chapitre 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00
		Besoin de financement après virement	-240,80
Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté	0,00	Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	240,80
Restes à Réaliser	0,00	Restes à Réaliser	0,00
		Besoin de financement total	240,80
		Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	0,00
		Emprunt	0,00
Total des dépenses d'investissement	240,80	Total des recettes d'investissement	240,80

Résultat du vote : à la majorité avec 40 voix pour et 1 voix contre (Valérie MORA).

Signé : Vincent Morisse, président

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210630-2021_06_30_57-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021